

## **CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Dossier : E1/7 -2015-2 en Préfecture

**Objet** : Etablissement de servitudes légales sur 4 communes dans le cadre de la reconstruction des lignes électriques aériennes 63 kV BORNLY-FAULQUEMONT et SAINT-JULIEN-FAULQUEMONT : Coincy, Elvange, Guinglange et Villers-Stoncourt . Enquête réalisée du 13 au 21 février 2017 .

### **CONCLUSION de l'ENQUÊTE :**

Une première Enquête publique a été réalisée début 2016 regroupant la Déclaration d'Utilité Publique , avant reconstruction , de ces lignes électriques et la mise en compatibilité des POS / PLU des communes de Bazoncourt, Coincy, et Marsilly ; ceci suite au fait que cette nouvelle ligne - désormais unique – traversera des espaces boisés classés ( E.B.C.) dans ces communes .  
J'ai conduit cette première enquête .

L'Arrêté Préfectoral déclarant l'Utilité Publique de ces travaux de reconstruction des lignes électriques a été pris le 13 juillet 2016 (N° 2016-DLP-BUPE-168 )

URM, le Maître d'ouvrage, a demandé de bénéficier des servitudes légales - article L123-3 – du Code de l'Energie - sur les parcelles traversées par la ligne et cela a fait l'objet d'un conventionnement amiable entre URM et les propriétaires cadastraux .

Cependant, 5 servitudes n'ont pas pu être établies pour les causes suivantes :

- \* 2 cas pour succession non réalisée à la date de la démarche
- \* 3 cas par impossibilité de joindre les propriétaires des parcelles concernées : les courriers étant revenus avec la mention « destinataires inconnus ».

Dans ce cas, selon le Code de l'Energie - Articles R323-7 à R323 -15 -, un Arrêté Préfectoral d'établissement des servitudes sera pris par le Préfet , sur demande de URM , et après Enquête Publique dans les communes concernées .

En date du 21 décembre 2016, la Préfecture de Moselle m'a nommé pour conduire cette Enquête, qui s'est déroulée sur 8 jours à savoir du 13 au 21 Février 2017. (Dossier 1/7-2015-2 en Préfecture ) .

### **SUR LE DOSSIER :**

Le dossier est complet; il comporte les pièces relatives aux items évoqués ci-dessus dont le détail figure au paragraphe 1-4 du rapport ; Il a été tenu à disposition du public pendant toute la durée d'Enquête dans les 4 mairies des communes concernées .L'Arrêté d'Enquête a été affiché en mairies .

## SUR L'ENQUETE :

La publicité relative à l'Enquête est conforme au Code de l'Energie , à savoir affichage en Mairie de chacune des communes - sur tableau d'affichage en extérieur .

J'ai tenu une permanence en mairie de GUINGLANGE le 17 février 2017 de 9 à 12 h où j'ai pu discuter avec Mr le Maire .

Personne ne s'est présenté à la Permanence .

Il n'y a pas eu non plus d'inscriptions aux registres .

## AVIS MOTIVE :

L'Enquête Publique d'une durée de 8 jours n'a pas permis d'identifier les actuels propriétaires des parcelles concernées ou de traiter avec eux car la succession n'est pas réglée .

En conséquence :

vu le Code de l'Energie

vu l'arrêté 2016-DLP-BUPE-168 du 13 Juillet 2016 déclarant d'Utilité Publique les travaux de reconstruction des lignes 63 kV BORNAY-FAULQUEMONT et SAINT JULIEN- FAULQUEMONT

vu l'arrêté portant ouverture d'une Enquête Publique en vue de l'établissement de servitudes pour la réalisation des travaux de reconstruction des ces lignes aériennes

vu les pièces du dossier déposé dans les mairies ,

vu les dispositions prises pour informer le public,

vu les éléments recueillis lors des échanges avec Mr TRASSART de URM,

vu le Rapport d'Enquête ,

Considérant :

- que les pièces constituant le dossier mis à Enquête permettent bien d'appréhender le problème
- que l'Enquête s'est déroulée de manière satisfaisante et conformément aux prescriptions légales et réglementaires
- qu'il n'y a pas d'opposition de la part de quiconque à l'établissement des servitudes légales .
- que l'Enquête n'a pas permis d'identifier les actuels propriétaires des terrains.

**J'émet un avis favorable à l'établissement des servitudes légales - telles que prévues par le Code de l'Energie sur les territoires des communes de Coincy, Elvange, Guinglange et Villers-Stoncourt .**

Fait à Saint-Avold le 24 Février 2017

Le Commissaire enquêteur A.CAYET